

Rapport d'activité de l'équipe « Réception et suivi des signalements » pour l'année 2024

Dans ce présent rapport, l'équipe « Réception et suivi des signalements » rend compte de son activité pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nous venons de terminer deux années entières de fonctionnement de cette équipe en toute autonomie.

Cette expérience nous permet de dire que l'existence de cette équipe est utile pour tous et qu'avec le recul, nous pouvons en tirer un certain nombre d'enseignements.

Nous avons reçu, au cours de l'année 2024, 60 signalements.

Ce chiffre ne représente pas la réalité de ce qui a pu se passer sur le plan de la protection des personnes, puisqu'il ne concerne que celles et ceux qui ont pris contact par les différents moyens proposés.

Répartition de ces saisines :

11 personnes ont écrit ou parlé pour des faits qui ne se sont pas passés à Taizé, dont 3 pour violences intrafamiliales sur mineurs.
Pour ces 3 dossiers, nous avons fait un signalement aux autorités judiciaires.

6 signalements concernent des jeunes filles mineures confrontées à des hommes majeurs

Ce sont des faits de propos inappropriés, de harcèlement, voire d'agressions sexuelles.

Nous avons signalé ces faits aux autorités quand ce ne sont pas les responsables de groupes eux-mêmes qui le faisaient.

Certains dossiers sont encore en cours.

La contradiction des versions étant assez fréquente, selon la gravité, nous avons décidé d'archiver, tout en conservant les récits.

9 dossiers concernent des adultes entre eux

Il peut s'agir d'abus d'autorité, de gestes déplacés, d'écoutes inadaptées ou d'hommes présentant des insuffisances mentales.

Lorsque cela nous semble nécessaire, nous signalons et nous préconisons une interdiction de venir à Taizé pendant un temps imparti, avec le souci que la personne mise en cause comprenne le caractère inapproprié de son comportement.

2 dossiers concernent des jeunes entre eux

Des propos sexistes, du harcèlement ou encore des propos racistes ont donné lieu à l'ouverture de deux dossiers.

En ce qui concerne les propos racistes et la violence qui les accompagnait, nous continuons nos investigations.

4 dossiers concernent des bénévoles ou mettent en cause un bénévole

Il s'agit de comportement violent, d'état d'ivresse, de sollicitations déplacées ou de courriels inappropriés.

Dans la mesure du possible, nous écoutons les bénévoles en présentiel.

3 signalements concernent les sœurs de Saint André

Deux des signalements portent sur le déroulement de la semaine de silence, et notamment la question de la présence d'une personne transgenre ; le troisième sur le départ d'une bénévole.

Nous avons adressé à la communauté des préconisations à ce sujet.

7 signalements concernent prêtres et pasteurs

Il peut s'agir d'abus d'autorité spirituelle, de propos déplacés, d'interrogatoires intrusifs, de harcèlement voire d'agressivité.

Dans tous les cas, nous contactons les responsables diocésains ou ecclésiaux de ces personnes mises en cause.

13 signalements concernent les frères, dont 3 à connotation sexuelle relevant de faits anciens de frères ne faisant plus partie de la communauté ou décédé

Dans ces 3 cas, le premier concerne un frère décédé et dont il a déjà été question dans les rapports précédents.

Le second est relatif à l'information par voie de presse de la condamnation d'un ancien frère, et qui a déjà fait l'objet d'une mise à jour sur le site de Taizé. Au surplus les frères ont pris contact avec les bénévoles qui avaient travaillé avec lui.

Enfin un ancien frère a été mis en cause par une ancienne bénévole lorsque ce frère était au Brésil en 2004 et dans ce cas nous poursuivons notre travail.

Une femme nous a écrit car elle a été mise mal à l'aise par le comportement d'un frère à son égard, sans que pour autant cela débouche sur une relation sexuelle. Ce frère n'a plus de mission pastorale auprès des jeunes.

Tous les autres signalements que nous avons reçus concernant les frères n'ont aucune connotation sexuelle. Il est souvent question d'incompréhensions, de propos vécus comme abusifs voire traumatisants, de réponses inappropriées lors d'écoutes dans l'église notamment, ou encore de questions relationnelles.

5 signalements ont été classés dans une rubrique « divers » ; ils correspondent à des demandes de renseignements ou de conseils (3), un où la victime n'a pu être identifiée, et le dernier qui concernait la sécurité et où les mesures nécessaires ont été prises.

Pour conclure, nous observons que nous sommes plus fréquemment saisis directement sur l'adresse : taize.safeguarding@protonmail.com.

Nous avons fait 8 signalements auprès des autorités judiciaires ou diocésaines compétentes.

Nous avons fait 5 préconisations à la communauté.

Nous poursuivons notre mission ayant toujours à cœur de prendre au sérieux les signalements que nous recevons dans la plus grande neutralité.

Les personnes victimes restent en majorité des femmes et nous devons tous rester vigilants sur les questions de protection.